

FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE 10

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'EXAMEN

Ce sont des enseignants de 10^e année qui élaborent l'examen Français langue première 10 (FRALP 10). Des pratiques reconnues dans le domaine de la mesure et de l'évaluation en éducation et une méthodologie appropriée assurent la qualité de cet instrument de mesure.

Le FRALP 10, offert aux élèves de la 10^e année en novembre, en janvier, en avril, en juin et en août de chaque année, comporte trois parties :

Partie A : Connaissances grammaticales

Partie B : Compréhension de textes et intégration de la lecture

Partie C : Rédaction

Partie A : Connaissances grammaticales

Cette partie porte sur les connaissances grammaticales que les élèves du programme francophone devraient maîtriser à la fin de la dixième année.

Le référentiel grammatical a été distribué à tous les enseignants de *Français langue première 10* de la province par le Conseil scolaire francophone. Les notions évaluées sont répertoriées dans cette ressource.

La partie *Connaissances grammaticales* compte pour 15 % de la note des élèves à l'examen.

Partie B : Compréhension de textes et intégration de la lecture

Cette partie évalue la compréhension que les élèves ont des textes qu'on leur présente.

Les trois textes inclus dans chaque édition de l'examen correspondent au niveau de compétence attendu d'élèves de dixième année inscrits au programme francophone. Tous les textes présentés sont jugés acceptables par le ministère en fonction d'une liste de critères. Dans chaque édition de l'examen, on présente aux élèves un texte d'information ou d'opinion, un texte ou un extrait littéraire en prose et un poème ou une chanson.

La partie *Compréhension de textes et intégration de la lecture* compte pour 50 % de la note des élèves à l'examen.

Partie C : Rédaction

Cette partie permet d'établir le niveau de compétence en écriture des élèves.

D'abord, les élèves répondent en un paragraphe à une question qui porte sur deux textes. Ce paragraphe est noté pour le contenu (*Compréhension de textes et intégration de la lecture*) et pour la forme (*Rédaction*).

Ensuite, les élèves doivent écrire un texte d'opinion. Une liste de critères est fournie dans le cahier d'examen pour aider les élèves à évaluer et améliorer leur rédaction.

Le *paragraphe* et la *rédaction* comptent pour 35 % de la note des élèves à l'examen.

**STRUCTURE GÉNÉRALE DE L'EXAMEN
(120 Minutes)**

Chaque examen est développé sur un thème.

15 minutes

Partie A : Connaissances grammaticales

Texte 1

12 CM (G1 – G2 – G3)



60 minutes

Partie B : Compréhension de textes et intégration de la lecture

Texte 2

Poésie — T. litt. — T. d'info

9 CM (L1 – L2 – L3) + 1 RÉ (L4)

Présentation du thème

Texte 3

Poésie — T. litt. — T. d'info

9 CM (L1 – L2 – L3) + 1 RÉ (L4)

Texte 4

Poésie — T. litt. — T. d'info

9 CM (L1 – L2 – L3)

Questions portant sur deux textes

7 CM + 1 RÉ (paragraphe : L4 & É1)



45 minutes

Partie C : Rédaction

1 rédaction sur le thème (É2)

CM : Question à choix multiple

RÉ : Question à réponse écrite